

20 juin 2016 -16:37

Willy BORSUS lance ses mesures « PME sans frontières »

Le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale Willy Borsus a présenté ce matin ses mesures pour stimuler les exportations des PME.

Le développement des PME à l'international constitue une des priorités du Gouvernement fédéral. C'est d'ailleurs un des six axes du Plan PME approuvé par le Conseil des Ministres en février 2015. Les bienfaits de l'internationalisation des PME sont légion. Les entreprises actives à l'international se montrent généralement plus innovantes et productives. Avec son économie axée sur l'exportation, la Belgique demeure un acteur important du marché international.

Pourtant il est apparu, dans de récentes études, que seul un quart des PME est actif à l'international. Or, l'internationalisation des PME et son ouverture à de nouveaux marchés est essentielle pour soutenir la croissance de notre économie.

En effet, on remarque que les entreprises actives à l'international croissent plus vite en termes de chiffres d'affaires et d'emploi et se montrent généralement plus innovantes et productives.

Les dernières statistiques disponibles montrent qu'en Belgique, les exportations se concentrent toutefois au sein d'un nombre limité d'entreprises qui se caractérisent par une taille plus grande, une intensité en capital plus élevée et une productivité supérieure à celles qui ne sont pas actives sur le marché extérieur.

Compte tenu de ces constatations, le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale Willy Borsus arrive à la conclusion qu'il est primordial d'encourager les PME à davantage se tourner vers le marché international.

C'est pourquoi il propose un plan d'action qui reprend, dans le respect des répartitions de compétences, des mesures qui sont le fruit d'une concertation menée avec une série d'acteurs, parmi lesquels les Fédérations patronales et interprofessionnelles, les Chambres de Commerce et d'autres encore, auxquels nous tenons à exprimer notre reconnaissance.

Ces mesures s'articulent autour des axes suivants :

1. Développer le repérage des performances belges à l'exportation, en vue d'intégrer des indicateurs clés

dans le baromètre des PME et des indépendants

Les statistiques actuellement disponibles ne permettent pas d'appréhender la question des exportations en prenant en compte la taille des entreprises. Un groupe de travail, constitué d'experts, sera mis en place, en concertation avec les autorités et Ministres compétents, afin que les données pertinentes puissent ressortir systématiquement de l'appareil statistique belge et que l'on progresse dans le repérage des PME belges en fonction de leurs performances à l'exportation.

Ces données seront par ailleurs intégrées dans le Baromètre des PME et des Indépendants qui existe au SPF Economie.

2. Sensibiliser les PME aux avantages de l'internationalisation et aux instruments de soutien à l'exportation qui leur sont spécifiquement destinés, tels que ceux du Ducroire

Afin de remédier à la méconnaissance des PME quant aux instruments existants, nous organiserons, en collaboration avec le Ducroire, vers la fin de l'année/début de l'année 2017, un roadshow à travers tout le pays pour faire connaître les instruments de soutien à l'exportation spécifiquement destinés aux PME.

3. Mutualiser les efforts à l'exportation, via la constitution de groupements d'intérêt économique (GIE) et de groupements d'employeurs (GE)

Les succès à l'export sont le plus souvent le fruit de démarches réalisées par les entreprises d'une certaine dimension.

C'est pourquoi, la mutualisation, par pays ou par zone géographique, permet de mieux comprendre les spécificités culturelles d'un pays et d'être mieux armé contre les risques potentiels.

Grâce à la constitution d'un GIE ou d'un GE, les plus petites entreprises ont la possibilité d'accéder plus facilement à de nouveaux marchés en mutualisant les moyens et les compétences pour faire face aux coûts plus élevés que représentent l'export.

Les PME qui recourent à ces outils augmentent donc leurs chances de succès à l'international.

Le SPF Economie examinera donc la possibilité d'assurer via son site web la promotion des GIE et des GE en publiant informations et conseils.

4. Inciter fiscalement les PME à s'internationaliser et à employer un expert à l'exportation

Comment encourager les entreprises qui envisagent de se lancer dans l'exportation à passer à l'acte ?
Comment aider ces TPE et PME à accélérer leur développement international et démultiplier leurs chances de réussite hors de nos frontières ?

Afin de répondre à ces questions, un projet d'incitant fiscal est à l'étude pour les PME qui décideraient d'employer un expert à l'exportation. L'intention serait d'octroyer à cet « expert sans frontière » une dispense partielle de versement du précompte professionnel pour une période maximale de 18 mois.

A titre d'exemples, nous pourrions adresser cet avantage aux PME « primo-exportatrices », c'est-à-dire qui exportent depuis moins de trois ans, ou aux entreprises de moins de 5 ans, qualifiées parfois de « jeunes pousses », dans le respect des réglementations de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat et du partage des compétences entre entités fédérale et fédérées.

5. Simplifier l'accès des PME au brevet européen

Outre le coût de dépôt de brevet dit « unitaire » qui sera divisé par dix pour une protection décennale dans 26 Etats membres (l'Espagne et la Croatie n'ayant pas ratifié cet accord européen), la création d'un système juridictionnel disposant d'une division locale à Bruxelles aura pour conséquence de protéger les titulaires de manière bien plus efficace que par le passé.

6. Favoriser la coopération avec les entités fédérées et le niveau européen, afin de soutenir les échanges de bonnes pratiques en matière d'internationalisation des PME

Le « Réseau des SME Envoys » mis en place par la Commission européenne permet notamment de diffuser les bonnes pratiques issues des différents Etats membres, de relayer les difficultés rencontrées par nos PME et d'établir des propositions d'actions à développer en priorité pour la mise en œuvre d'une politique PME européenne plus efficiente. Les composantes belges de ce réseau mèneront prochainement une réflexion coordonnée avec les collègues régionaux sur le soutien à l'internationalisation, ainsi que sur la digitalisation et l'e-commerce.

Concernant le soutien à l'internationalisation, le réseau analysera très prochainement les bonnes pratiques issues des différents Etats membres.

Pour Willy Borsus : « *Il s'agit bien de mesures qui ont toutes un même but, celui d'augmenter la compétitivité de nos entreprises, de permettre l'émergence de nouvelles et d'augmenter le taux d'emploi.* »

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>